

# COVID-19 Crise sanitaire et handicap.

Les agents en situation de handicap  
face au confinement.



EDF

Les agents en situation de handicap ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap font, eux aussi, face au confinement. La possibilité de continuer d'exercer leur activité, si le télétravail est possible, pour garder le lien social et rompre l'isolement, est important.

## Rappel et revendication

Le contexte actuel doit d'autant plus permettre la mise en œuvre de :

- Le rôle de L'Accord Handicap 2019-2022 d'EDF SA qui prévoit des dispositions pour l'aménagement du poste de travail lorsque celui-ci permet le maintien dans l'emploi et la compensation du handicap, mais aussi dans le cadre du télétravail, la prise en charge de solutions facilitant l'exercice à domicile (informatique et matériel).
- Le lien indispensable avec le Management, Médecins du Travail et correspondants Handicap RH.
- L'examen des situations d'agents RQTH en CSSCT.
- Une attention particulière pour les parents d'enfants en situation de handicap. Sur ce dernier point, tenant compte de nos remarques, les employeurs se sont résolus à accorder 8 jours aux parents d'enfants handicapés après les 20 ans de l'enfant. Dorénavant, ce droit peut potentiellement être accessible aux parents d'enfants dont le taux de handicap est inférieur à 50 % dans le cadre du dernier Avenant Droit Familiaux.

## Un point à date indispensable

Après 6 semaines de confinement, il est nécessaire de faire un point :

- De nombreux aidants ont cessé leur activité. Les actes essentiels de la vie quotidienne sont devenus plus difficile laissant dans le trouble les personnes en situation de handicap et les parents d'enfants en situation de handicap.
- Les plates-formes d'entraide mises en place, comme [solidaire-handicap.fr](http://solidaire-handicap.fr), montrent leurs limites. Les retours sont mitigés face à l'absence de prise en compte des besoins au quotidien des personnes en situation de Handicap.

Il s'agit certes de la sphère privée. Mais l'inclusion des personnes en situation de handicap passe par le soutien de l'Entreprise pour réussir une vie professionnelle compatible avec leur situation. C'est l'essence même de l'Accord Handicap d'EDF SA.

**En ces temps difficiles, vos correspondants Handicap FO restent à vos côtés, mobilisés et attentifs aux moyens mis en place par la Direction. N'hésitez pas à les solliciter.**

### Numéros et renseignements utiles

**Le dépannage informatique** (pour les handicaps visuels importants essentiellement) Ce service est joignable au 04 77 78 30 83 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Il s'adresse aux salariés utilisant JAWS et qui ne peuvent donc pas aisément utiliser le Chat Wizmi.

**La plateforme d'écoute et de soutien psychologique aux salariés.** Les appels sont confidentiels et anonymes. Ce numéro est accessible 24h/24 et 7j/7 par téléphone au 0800 30 40 40 ou par chat via le site [pros-consulte.com](http://pros-consulte.com).

**La plateforme d'écoute d'Autisme Info Service** pour apporter un soutien aux familles et personnes adultes autistes pendant le confinement. Joignable au 0800 71 40 40 ou par mail : [autismeinfoservice.fr](mailto:autismeinfoservice.fr)

Le Gouvernement a assoupli les conditions de sorties pour les enfants, adolescents, adultes en situation de handicap afin de répondre aux situations ou confinements qui peuvent entraîner une aggravation des troubles du comportement ou une régression. Ainsi, les Familles concernées doivent se munir d'une attestation spécifique (en PJ), et ne sont plus soumises à la zone de 1 km ni à la durée d'une heure.

